



CODE DE QUALITÉ

Anniversaires

DYNAMIX 23 asbl
0897.523.875
+32 (0)2 767 10 12
info@dynamix23.be
www.dynamix23.be

L'a.s.b.l. DYNAMIX XXIII, en plus de ses nombreux avantages, s'engage à répondre au code de qualité suivant :

1/ DYNAMIX XXIII s'engage à respecter ses normes et sa qualité d'encadrement par des instituteurs, institutrices maternelles et primaires, des maîtres spéciaux en psychomotricité ou encore des Régents et Licenciés en Education Physique, Sports & Loisirs.

2/ DYNAMIX XXIII s'engage à couvrir tous ses participants en RC auprès d'ETHIAS en cas d'accident corporel.

3/ DYNAMIX XXIII s'engage à garder un esprit festif pour les enfants dans le cadre de l'organisation des fêtes d'anniversaire, tant sur le plan des activités que durant les moments d'échanges des cadeaux et du goûter d'anniversaire.

4/ DYNAMIX XXIII s'engage à entretenir les locaux prêtés en bon père de famille et à investir dans le développement des activités au sein même de l'établissement scolaire par l'achat de matériel, l'entretien ou la rénovation du matériel.

5/ DYNAMIX XXIII s'engage à utiliser pour la pratique de ses activités uniquement des locaux scolaires afin d'y garantir une hygiène, une sécurité et des espaces conçus spécialement pour accueillir au mieux les enfants et leurs parents.

6/ DYNAMIX XXIII s'engage à établir des prix correctes et accessibles pour un maximum de parents, et ce, en gardant une qualité d'encadrement et d'animation optimale.

7/ DYNAMIX XXIII s'engage à prendre en compte l'avis des parents via différents moyens de communication afin de construire activement un futur encore meilleur.

8/ DYNAMIX XXIII s'engage à informer les participants en cas de modification de thème, ou d'annulation de la fête d'anniversaire. Pour l'annulation, l'asbl s'engage à prévenir les parents au minimum 1 mois à l'avance et uniquement en cas de force majeure.

9/ DYNAMIX XXIII s'engage à respecter le contenu des descriptions faites et communiquées sur le site Internet lors de la réservation en ligne.

10/ DYNAMIX XXIII s'engage à utiliser une décoration neutre de fête d'anniversaire afin de permettre aux parents organisateurs d'y mettre leur touche personnelle (ballons, bonbons et autres qui égayeront l'événement).

11/ DYNAMIX XXIII s'engage à fournir tous les contenants, couverts et serviettes afin de décharger les parents de ces préparatifs. Les contenus, boissons et gâteaux, sont à leur charge.